

DECISION N° *CA 19* /D/INJS/DAG/ 2023 DU **30 MAY 2023** DÉCLARANT INFRACTUEUX  
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 003 /AONR/INJS/CIPM/2023 DU 10  
AVRIL 2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES OU D'UN  
GROUPEMENT DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR L'ÉLABORATION DU  
RÉFÉRENTIEL DE FORMATION EN SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS  
PHYSIQUES ET SPORTIVES – JEUNESSE ET LOISIRS (STAPS-JL).

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,  
(MAÎTRE D'OUVRAGE)

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret  
n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/346 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Éducation  
Physique ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des  
Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des  
Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres entités publiques,  
pour l'exercice 202 ;

Vu les nécessités de service ;

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : L'Appel d'Offres National Restreint n° 003 /AONR/INJS/CIPM/2023 du 10 avril 2023  
relatif au recrutement d'un bureau d'études ou d'un groupement de bureaux d'études pour  
l'élaboration du référentiel de formation en Sciences et Techniques des Activités Physiques et  
Sportives – Jeunesse et Loisirs (STAPS-JL) est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliation :

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- Intéressé (à titre de notification),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.



*Edmond Minye*  
EBAL MINYE Edmond